



CRIDE

CENTRE DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES EN
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES
Bourses de Master (M2)
Droit international et comparé de l'environnement (DICE)
Formation Diplômante

- Projet : **Renforcement des capacités pour une meilleure prise en charge des affaires sur les infractions en matière des espèces sauvages (ReCAMES)**
- Titre : **Appel à candidatures pour au moins douze (12) bourses de spécialisation**
- Domaine : Droit de l'environnement
- Axe de recherches : Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages
- Cibles : Magistrats, cadres et agents des institutions/agences impliquées dans la lutte contre la criminalité (inspecteurs, OPJ, etc.) et chercheurs

Informations sur la formation :

- Durée : 1 an
- Financement : USAID au travers son Activité de Soutien aux Forêts et à la Biodiversité (FABS)
- Bénéficiaire : JURISTRALE (Ong et Asbl)/ CRIDE
- Partenaire(s) : UPN, UNILIM, UGENT, CRIDEAU, ICCN, INAFORJ, JURISTRALE (RDC et Belgique) et autres
- Mode pédagogique : Hybride (en présentiel et à distance)
- Statut : Appel ouvert
- Période de candidature : 24/04/2023 - 23/05/2023
- Début de la formation : 02/10/2023
- Coût : Couvert par la bourse



1. Contexte

Le Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement (CRIDE) a pour but de contribuer au progrès, à la mise en œuvre et à la promotion du droit de l'environnement afin de favoriser une gestion durable de l'environnement en RDC et en Afrique dans un contexte international équitable et dans le respect des engagements souscrits au titre de différentes conventions et des lois nationales. Il est le fruit d'une alliance stratégique entre la Faculté de droit de l'Université Pédagogique Nationale (UPN) et JURISTRALE (RDC et Belgique).

JURISTRALE a reçu un financement de l'USAID au travers de son Activité de Soutien aux Forêts et à la Biodiversité (FABS) pour la mise en œuvre de son projet intitulé « Renforcement des capacités pour une meilleure prise en charge des affaires sur les infractions en matière des espèces sauvages » (ReCAMES). Celui-ci a été conçu sur la base de l'urgence ressentie de répondre avec plus d'engagement et d'efficacité au renforcement des capacités en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Car, la faible qualification de certains agents des institutions et services impliqués dans cette lutte, l'absence d'un programme de formation institutionnelle, l'incomplétude de celui-ci, l'irrégularité dans sa programmation ainsi que d'autres problèmes liés au manque d'adaptation des programmes de formation initiale à l'évolution actuelle notamment en matière environnementale (criminalité environnementale), constituent des facteurs qui ont développé au sein des institutions et services étatiques certains maux caractéristiques ainsi que la faiblesse dans la répression des crimes environnementaux. Cette situation affaiblit l'État dans ses missions et s'érige en pesanteur contre les efforts déjà consentis notamment au travers de la mise en œuvre des cadres institutionnels et légaux. Par ailleurs, les criminels exploitent ces faiblesses, car les risques sont très faibles, mais les gains très élevés. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à constater la faiblesse des enquêtes et de la répression en matière de criminalité liée aux espèces sauvages, avec des taux de condamnations judiciaires estimés à 1%.

Aussi, le projet ReCAMES vise-t-il à contribuer au développement du capital humain, principalement des magistrats (Magistrature/INAFORJ) et des cadres et agents des institutions/agences impliquées dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (notamment ICCN, DGDA, OCC, PNC, DGM, RVA, RVF, RVM, FARDC, ...) par l'appui à la mise en place d'un dispositif pérenne de renforcement des capacités tant au niveau institutionnel qu'universitaire. Les programmes envisagés rentrent à la fois dans le cadre de la formation continue afin de permettre à ses bénéficiaires de développer des compétences ou d'en acquérir de nouvelles afin de contribuer à leur employabilité (efficacité), mais aussi dans le cadre de la formation initiale grâce à ses apports dans l'enrichissement des programmes et des contenus des études de droit (plus spécifiquement en matière de droit de l'environnement).

En substance, ReCAMES ambitionne de contribuer à une réduction importante du commerce illégal des espèces sauvages en RDC en renforçant les capacités des magistrats et agents des services clés précités afin qu'ils appliquent la loi dans toutes ses dimensions et toute sa rigueur. Ceci constituera une forte dissuasion pour les criminels qui se détourneront du commerce illégal à l'origine de la crise du braconnage.

C'est dans ce contexte que ReCAMES a prévu accorder des bourses d'études pour le programme de master en droit de l'environnement, avec une spécialisation sur les questions de lutte contre la criminalité environnementale.



2. Présentation de la formation

2.1. Contenu de la formation

Le Master en droit de l'environnement, avec une spécialisation sur les questions de lutte contre la criminalité environnementale, est conçu comme une formation juridique spécialisée, transversale et pluridisciplinaire.

Pour les deux premières années, en partenariat avec l'Université de Limoges, ainsi qu'avec les universités, centres de recherches et institutions impliquées, ce programme va principalement s'aligner sur le Master (M2) Droit international et comparé de l'environnement avec certains aménagements afin de rassurer une spécialisation sur la thématique principale de recherche du CRIDE. Ainsi, les candidats retenus seront régulièrement inscrits au CRIDE/UPN et à l'Université de Limoges qui délivrera les diplômes.

Ce Master est organisé en deux semestres de formation et comprend : un tronc commun, une option droit international de l'environnement, une option droit comparé de l'environnement et un mémoire de recherche qui portera obligatoirement sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

2.2. Objectifs de la formation :

Le Master 2 DICE permet aux apprenants d'acquérir, de manière exhaustive, l'ensemble des compétences juridiques exigées par le domaine, mais surtout des capacités afin de contribuer efficacement à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

Cette bourse contribue aux principaux objectifs universitaires suivants :

- Former des chercheurs et apprenants en droit de l'environnement ;
- Former toute personne en activité professionnelle qui recherche une formation continue dans ce domaine ;
- Contribuer à l'émergence de professionnels, de chercheurs et d'experts spécifiquement dans la lutte contre la criminalité environnementale ;
- Contribuer à penser la protection de l'environnement.

2.3. Compétences visées :

- ✓ **Générales** : Comprendre les grands enjeux environnementaux et acquérir les capacités à faire des expertises dans le domaine de l'environnement ;
- ✓ **Spécifiques** : Renforcer les capacités de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

2.4. Public cible :

Cette formation s'adresse à un public large comprenant de chercheurs et de cadres et agents exerçant des fonctions diverses au sein des instances institutions et agences d'application de la loi (magistrats, inspecteurs, OPJ, etc.), aux avocats, aux formateurs, à la société civile et à toute personne intéressée par un perfectionnement dans ce domaine.

2.5. Débouchés (académique et professionnel) :

Les boursiers titulaires du Master exercent des emplois de responsabilité ou d'expertise en matière d'environnement dans de nombreux secteurs d'activité :

- Professions intervenant dans l'application de la loi : magistrats, inspecteurs, fonctionnaires, avocats, etc.



- Secteur associatif : associations impliquées dans la protection de l'environnement (ONG, ASBL, Fondations, etc.) ;
- Autres : consultants, conseillers juridiques, chargés du contentieux, chercheurs, etc.

À l'issue du master, une poursuite d'études en doctorat peut être envisagée sous réserve de l'accord du directeur de thèse et de l'école doctorale (prérequis à valider).

3. Objet de l'appel à candidatures

L'objectif du présent appel à candidatures vise à sélectionner au moins douze (12) récipiendaires de bourses de formation de niveau Master 2 afin de contribuer à renforcer les compétences des personnes impliquées dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en RDC.

4. Les critères d'éligibilité des candidats boursiers

Cette formation est accessible, après sélection sur dossier, à toute personne, professionnel en reprise d'études ou chercheur.

Les candidats devront :

- Être titulaire d'au moins une Licence en droit (5 ans) ou équivalent ;
- Justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'environnement ;
- Porter un projet de recherche en lien avec la réduction des crimes environnementaux (la protection de la biodiversité, la lutte contre la criminalité environnementale, la répression des infractions en matière environnementale, la compétence des juridictions, le commerce international des espèces, le braconnage, la problématique de gestion des aires protégées, etc.).

Après la présélection, chaque candidat devra remplir un formulaire en ligne.

5. Dossier de candidature

Les candidats boursiers sont invités à soumettre leur dossier de candidature contenant :

- Une lettre de motivation (expliquez en 20 lignes environ les raisons qui vous incitent à choisir cette formation) ;
- Un CV détaillé ;
- Une copie du diplôme requis ;
- Une copie des relevés de notes ;
- Un sujet de recherche et un résumé (1 page).

Une lettre de recommandation du responsable d'une institution/service/agence ou d'un Professeur d'université peut également être soumise afin de renforcer sa candidature.

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 23 mai 2023 à 23 heures 59' par e-mail aux adresses : cride.droit.upn@gmail.com et info@juristrale.org . En objet « Candidature Bourse CRIDE 2023 – Nom-Prénom-Institution ».

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

